



Gérard Larcher, président du Sénat, et Jean-Jacques Lozach, sénateur de la Creuse, ont salué les enfants déracinés de la Réunion venus assister à l'adoption de la proposition de loi de reconnaissance et de réparation.

**Vote**

# « Enfants de la Creuse »: une reconnaissance désormais inscrite dans la loi

Ce jeudi 16 juin, le Sénat a adopté à l'unanimité une loi reconnaissant et réparant le déracinement forcé d'enfants réunionnais entre 1962 et 1984 vers la France métropolitaine. Et notamment la Creuse. Une avancée qui marque l'aboutissement de décennies de combat pour la mémoire, la justice et la reconnaissance de l'État.

**T**ard dans la nuit du 16 juin, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale, de 1962 à 1984. La dernière étape d'un long parcours législatif durant lequel la République a parlé d'une seule voix. Pour les victimes de ce déracinement institutionnel et leurs descendants, venus en nombre au Sénat, la journée a été historique avec l'adoption de ce texte de loi qui récompense un combat de longue date pour la vérité et la justice et ouvre la voie pour la première fois à des réparations financières et mémorielles.

**Une reconnaissance par l'État**  
Préalablement aux débats parlementaires, Gérard Larcher, le président du Sénat, et Naïma Moutchou, la ministre des Outre-mer, ont tenu à s'adresser à ces enfants dits de la Creuse. « Fruit d'un long processus, cette proposition de loi nous permet d'affronter ensemble un épisode de notre

histoire commune, c'est une mémoire que l'on vient sortir de l'oubli ! » a rappelé Naïma Moutchou. Cette proposition de loi visant à reconnaître et à réparer les préjudices subis est, en effet, l'aboutissement d'un combat porté par des acteurs engagés, notamment par la Fédération des enfants déracinés des départements et régions d'outre-mer présidée par Marie-Germaine Périgogne et par la Fondation Guido-Fluri, qui ont refusé que l'histoire des enfants déracinés de La Réunion soit occultée. « Votre persévérance et votre engagement ont permis que cette question douloureuse pour notre mémoire trouve sa place au cœur des débats parlementaires. La République vous devait cette réparation, c'était une exigence de mémoire et de justice ! » a ajouté Gérard Larcher.

**Le temps des réparations**  
Avec l'adoption de cette proposition de loi, c'est la voix de plus de 2.000 enfants réunionnais arrachés à leur terre natale qui a trouvé un écho au sein de la représentation nationale.

La ministre des Outre-mer a d'ailleurs salué l'esprit de dialogue et de responsabilité qui a présidé aux travaux menés par les parlementaires pour aboutir à l'adoption d'un texte devenu désormais loi de la République !  
« Notre combat n'a jamais été guidé par la rancœur, c'est un combat pour la vérité, la justice et la dignité. Nous voulons nous réconcilier avec notre histoire et avec nous-mêmes après un exil qui a bouleversé nos vies. C'est une reconnaissance de l'État que nous venons enfin d'entendre » soulignait Marie-Germaine Périgogne. Le temps de la réparation financière et mémorielle va maintenant s'ouvrir pour donner corps à cette loi. « Nous voulons un lieu de mémoire en Creuse, pour ne plus stigmatiser ce département, que soit instituée une journée commémorative le 18 février et, bien sûr, une réparation financière pour ces enfants qui n'ont pas eu l'avenir que l'Etat leur avait promis en les arrachant à l'île de La Réunion ! » expliquait Marie-Germaine Périgogne. ●

# Une enfant de la Creuse au Sénat

Exilée en Creuse à l'âge de 9 ans avec sa sœur Marie-Claire en juillet 1966, Marie-Jeanne Boyer a rejoint la ferme d'un couple de personnes âgées à Féniers après trois semaines passées au foyer de l'enfance à Guéret.

Confrontée au déracinement et à des conditions de vie difficiles, Marie-Jeanne, qui vit désormais à Vichy, tenait à être présente à Paris pour assister au vote de la proposition de loi par les sénateurs.

« On nous disait au départ que tous les ans on retournerait à La Réunion, je n'y suis retournée

qu'en 2013. Cette politique de transplantation des enfants de La Réunion était basée sur le mensonge ! Il fallait que l'État reconnaisse ses erreurs et nous apporte réparation » souligne-t-elle.

« J'avais besoin d'être là pour cette journée, c'est un combat collectif engagé depuis de nombreuses années que je vois enfin aboutir. C'est un signe fort pour nous de voir les parlementaires reconnaître ainsi nos souffrances et adopter cette loi de réparation », explique Marie-Jeanne Boyer. ●



Marie-Jeanne Boyer (à gauche) a remercié Karine Lebon (à droite), la députée de La Réunion à l'origine de la proposition de loi, pour son engagement aux côtés des enfants déracinés de la Réunion.

# J.-J. Lozach évoque « blessures » et « résilience »

Jean-Jacques Lozach, sénateur PS de la Creuse, a pris la parole devant ses collègues du palais du Luxembourg, avant le vote de la proposition de loi visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984.

**« Migration forcée » vers la France hexagonale**  
Le parlementaire creusois a qualifié de « migration forcée » la politique de transfert de 2.000 mineurs réunionnais vers l'Hexagone.  
« Les jeunes Réunionnais ne pouvaient que subir douloureusement ce décalage considérable entre leur mode de vie insulaire et leur vie en

métropole, a-t-il poursuivi. S'ajoutent souvent aux difficultés d'adaptation climatique : le déracinement, l'éclatement des familles, l'éloignement durable des familles, la barrière de la langue et des comportements parfois racistes vis-à-vis de ces Français métissés, qui pensaient revenir un jour sur leur île, mais ne le purent quasiment jamais. »  
Dans son discours, le sénateur Lozach a également ajouté qu'il « serait toutefois réducteur de ne retenir de ces parcours que leurs blessures, car certains ont fait preuve d'une remarquable résilience et ont construit des vies familiales, professionnelles et citoyennes exemplaires. » ●

EN LIBRAIRIE

## 50 RECETTES ÉCONOMIQUES, SIMPLÉS À CUISINER

ÉDITIONS DEBORÉE